



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 17 septembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

M GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU, Mme RIVIERE Vice-présidents,  
Mmes, SIGNAT, TURGNE, BOURSIQUOT, Mrs, GANDAUBER, MACAUD, POCH, GRELAUD,  
GAILLOT, ROULIN, MAJEAU, LOUVET, AUBERT, MICHAUD J, LOURDE, BACHEREAU, RAGEAU,  
BUREAU, LEPOULIQUEN, FRANCOIS, LUTARD, GRADAIVE

Excusés : Mme MILLERAND et M. MOREAU, MICHAUD R, DRUGEON délégués remplaçants Mmes  
DUMAS, GUIBERTEAU, M LIGNER

Date de la convocation : 6 septembre 2012.

Présents : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

En préambule de ce Conseil Communautaire, Monsieur le Président accueille Madame Michelle CAZANOVE – Sous-préfète de Saintes – qui vient de prendre ses fonctions. Elle est accompagnée de Monsieur Georges-Marie BARTHE qui prend lui aussi ses fonctions de Secrétaire Général de la sous-préfecture.

Madame la Sous-préfète invite les élus à une rencontre qui aura lieu le lundi 12 novembre à 16 H, dans les locaux de la CDC, afin de lui faire part des projets engagés au sein de leurs communes et des problèmes quotidiens dans la gestion des communes.

Il accueille également Monsieur ROLLAND nouveau commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie à Saintes. Les élus profitent de sa venue pour l'alerter, ainsi que Madame la Sous-préfète, sur les problèmes de sécurité routière et de vandalisme sur le territoire de la CDC.

## **1. APPROBATION PV du 21 juin 2012.**

**Adopté à l'unanimité**

## **2. DELIBERATION INTEGRATION BALANZAC ET NANCRAZ.**

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2012, Madame la Préfète a acté le projet du nouveau périmètre de notre Communauté de Communes en y intégrant les communes de BALANZAC et NANCRAZ.

A cet effet, toutes les communes membres de la Communauté de Communes, au même titre que le conseil communautaire, doivent donc dans les 3 mois (à savoir avant le 17 octobre 2012) délibérer sur cette évolution.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. EMPRUNT VOIRIE 2012.**

En préambule, Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient tout d'abord de corriger le nouveau montant de cet emprunt, acté par délibération du 12 avril 2012 à hauteur de 130 000 euros, pour un nouveau montant à 170 000 euros.

Une consultation auprès des banques pour un emprunt sur 10 ans à taux fixe a été lancée.

<b>Etablissement</b>	<b>Annuité</b>	<b>Semestrialité</b>	<b>Trimestrialité</b>
Crédit Mutuel	4,90 % 21 908,99 €	4,840 % 10 822,77 €	4,800 % 5 376,26 €
Caisse d'Epargne	Pas d'enveloppe	Pas d'enveloppe	Pas d'enveloppe
Crédit Agricole <b>(Enveloppe spéciale)</b>	3,80 % 20 751,30 €	Pas de proposition	Pas de proposition

**Adopté à l'unanimité sur les conditions Crédit Agricole**

Pour terminer, Monsieur le Président transmet aux élus cette information :

Coordonnées de la **Banque Postale d'Investissement** : 0 969 368 800.

Aujourd'hui : Possibilité de ligne de trésorerie

Avant la fin de l'année : Financement moyen et long terme

### **4. EQUIPEMENT RADARS PEDAGOGIQUES.**

Devant la recrudescence des excès de vitesse dans les communes, Monsieur le Président ouvre un débat sur l'acquisition de 2 radars pédagogiques par la Communauté de Communes. Ces appareils pourraient être mis à disposition des communes qui le souhaiteraient.

Plusieurs communes sont déjà équipées de ce type d'appareil. Il ressort qu'ils semblent plutôt efficaces, voire dissuasifs tout au moins pour les membres présents autour de la table du conseil communautaire.

Il est proposé à Monsieur GRENON de se renseigner lors du congrès des Maires afin de recueillir la documentation appropriée.

Madame Liliane SIGNAT se propose de nous adresser la fiche technique, ainsi que la facture, du radar acquis par la commune de Saint Sulpice d'Arnoult.

Le Syndicat Départemental de la Voirie a par ailleurs adressé une proposition tarifaire sur l'acquisition de ce type de matériel.

A la question de Monsieur BARREAUD au commandant ROLLAND sur la possibilité de procéder à des contrôles de vitesse par la brigade de Saint Porchaire après une mise à

disposition d'un radar pédagogique sur 15 jours dans une commune, la réponse restera très évasive.

Cette question sera donc remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil, une fois les éléments comparatifs en notre possession.

## **5. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, l'arrêté en date du 16 décembre 1983 prévoit à son article 3 qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Monsieur le Président soumet donc cette décision à l'approbation des membres du Conseil Communautaire suite à la prise de fonction de Monsieur Jean-Jacques DELFOUR.

**Adopté à l'unanimité**

## **6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.**

Dans le cadre de l'exercice de nos compétences, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

Les P'tits Cœurs de Saintonge/Secteur Jeunesse : 12 000 euros  
SOLCANPO : 124 euros  
Les P'tits Cœurs de Saintonge/ALSH: 30 000 euros

**Adopté à l'unanimité**

## **7. SIGNALISATION ROUTIERE FERMIERE**

Monsieur le Président précise qu'en accord avec les Communautés de Communes membres du Pays de Saintonge Romane et les producteurs fermiers de nos territoires, il est envisagé la mise en place d'une signalétique fermière routière.

Cette opération peut bénéficier de fonds LEADER à condition qu'elle soit portée par les Communautés de Communes.

Afin de simplifier les démarches de financement du projet, le Pays propose d'assurer le portage du projet, de recenser les producteurs intéressés, d'établir la convention avec l'opérateur retenu, la demande de financement auprès du programme Leader et de faire l'avance de trésorerie. Pour cette action, notre participation s'élève à 2 325,60 € TTC.

Monsieur le Président soumet cette dépense à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Président soumet au vote les virements de crédits suivants :

### BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES			RECETTES		
<b>Investissement</b>					
205-69	Site internet maison enfance	1 000			
2188-69	Matériel maison enfance	1 583	28183	Amortissement oo	2 583
2317-53	Voirie Port d'Envaux	40 000	1641	emprunt	40 000
	<b>total</b>	<b>42 583</b>		<b>total</b>	<b>42 583</b>
<b>Fonctionnement</b>					
6811	Amortissement oo	2 583			
6228	PIG versement 500€/habitants	5 000			
64168	CAE animateurs	2 000			
657358	Signalisation routière PAYS	2 000			
657358	PIG 2012-2013	69 000			
6574	Subvention licenciés	19 000			
6574	Subvention sect'J local	12 000	7478	Subvention CAF local	12 000
66112	ICNE	1 746			
678	Autres charges exceptionnelles	-101 329			
	<b>total</b>	<b>12 000</b>		<b>total</b>	<b>12 000</b>

### BUDGET OM

DÉPENSES			RECETTES		
<b>Investissement</b>					
2188-36	Achat containers	5 000			
266	Autres participation	-5 000			
<b>Fonctionnement</b>					
6066	carburants	11 000			
61551	Matériels roulants	8 000			
6236	Imprimés calendriers OM	3 500			
6451	Cotisations URSSAF	4 000			
6453	Cotisations Retraite	2 000			
678	Autres charges exceptionnelles	-28 500			

### ZAC LIAUZE

Dépenses			Recettes		
<b>Fonctionnement</b>					
023	Virement section investissement	25 000			
678	Autres charges exceptionnelles	-25 000			
<b>Investissement</b>					
2312-11	Travaux voie pénétrante	25 000	021	Virement section fonctionnement	25 000

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

## 9. BUDGET OM : ADMISSIONS EN NON VALEURS

Sur proposition de Monsieur le Comptable du Trésor, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire l'état des admissions en non valeurs joint en annexe du présent procès-verbal. **Il représente un montant de 7 965,90 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

## 10. QUESTIONS DIVERSES.

**Remboursement branchement RESE sur ZAC de Liauze.** Il s'agit de rembourser à un acquéreur de parcelle sur la ZAC de Liauze les frais facturés par la RESE pour alimentation en eau au droit de la parcelle. Cette dépense représente 956,80 € HT à verser à M. LANDREVIE.

**Adopté à l'unanimité**

**Coordonnateur PEL.** Monsieur le Président rappelle que Mathieu BARBAUD prend ses fonctions le 1 octobre en remplacement de Christian LAGUERRE. A cet effet, il va prendre rendez-vous avec les Maires pour refaire un point complet et reprendre un fonctionnement normal sur une transmission des informations sur l'exercice de cette compétence. Il profitera de cette visite pour aborder avec les élus puis avec les personnels concernés, à ma demande, une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement sur la pause méridienne au sein des écoles.

**CLAS.** Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que cette action redémarre sur Beurlay, Romegoux et La Vallée pour ce qui concerne le RPI, et Nieul les Saintes. Aurélie, Elsa et Marion reprennent l'animation des 3 CLAS reconduits. Nous avons sollicité la CAF pour un 4<sup>ème</sup> CLAS. La demande étant trop tardive, cela ne sera pas possible. Il conviendra de réfléchir, et ce en fonction des demandes sur d'autres écoles, à une nouvelle sollicitation auprès de la CAF dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

**Vernissage Itinéraires d'Artistes.** Il est prévu le mardi 25 septembre à 18 Heures à la Communauté de Communes. Pendant cette semaine de la 5<sup>ème</sup> édition des Itinéraires d'Artistes en Saintonge Romane, nous accueillerons du 24 au 28 septembre 7 artistes qui exposeront leurs œuvres dans la salle du conseil communautaire. Les matinées seront réservées aux écoles de notre territoire, les après-midi étant ouvertes aux administrés. Des manifestations sont également prévues à Port d'Envaux et Trizay.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 30.

A Saint Porchaire, le 30 octobre 2012.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.